



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 71.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 24 Pour : 24 Contre : 0

Date de la convocation : 13 juin 2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt six juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. MM. DUBLIN. MANERO. PEGOURIE. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : Mme LABORDE à M. MANERO. M. MUSARD à M. ANDRE. Mme VIGNE DREUILHE à M. IGOUNET.

Absents excusés : MM. POUVILLON. MUSARD. Mmes VIGNE DREUILHE. ESTAUN. LABORDE. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : APPROBATION DE LA CHARTE D'APPROPRIATION DES PROPOSITIONS DU VADE-MECUM D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHE DE L'AMF

Exposé :

L'Association des Maires de France a publié, dans le cadre d'une mission interministérielle, un vade-mecum sur l'attribution des places en crèche en novembre 2018. Cet outil d'accompagnement et d'aide à la décision a été complété par une Charte d'appropriation des propositions du vade-mecum. Dix objectifs sont évoqués :

- Faciliter les démarches d'inscription pour l'ensemble des familles désirant une place en crèche.
- Réunir des commissions collégiales pour l'attribution des places.
- Faciliter la réorientation des familles vers les différents modes d'accueil, et notamment l'accueil individuel.

- Informer les familles du calendrier général de la procédure d'attribution des places.
- Favoriser les temps d'échange avec les familles.
- Accompagner plus étroitement les familles ayant des besoins spécifiques.
- Choisir des critères d'attribution pertinents à l'aune d'un diagnostic de territoire.
- Panacher les critères d'attribution retenus.
- Ajuster les critères d'attribution au fil du temps.
- Coordonner les pratiques d'attribution des places avec les autres gestionnaires du territoire.

Cette Charte de « bonnes pratiques » met en avant l'importance de l'information donnée aux familles et constitue un outil de consolidation de la relation de confiance entre les administrés et leurs élus.

La commune d'Aucamville étant largement engagée dans la politique d'accueil du jeune enfant, il est proposé de signer cette Charte qui vient conforter tout ce que la ville a entrepris depuis plusieurs années sur la qualité de service rendue aux familles.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme BALAGUE, Adjointe au maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la Charte d'approbation des propositions du vade-mecum portant sur l'attribution des places en crèche.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette Charte.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20190626-26062019_71-DE
Requie 01/07/2019
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
01/07/2019

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE